



CAHIER DES CHARGES (CDC)
MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Procédure adaptée en application des articles R. 2123-1 et suivants du Code de la
Commande Publique

**ÉTUDES DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS
ARBORÉS**



Sommaire

1. CONTEXTE DE LA DEMANDE	3
2. ENJEUX DE L'ETUDE	6
3. OBJECTIFS DE L'ETUDE	6
4. CONTENU ET DEROULEMENT DE L'ETUDE	6
a. CONTENU DE L'ETUDE	6
b. DEROULEMENT DE L'ETUDE	7
1. Phasage de l'étude, délai	7
2. Compétence du prestataire	7
3. Organisation, pilotage et compte-rendu des réunions	7

1. CONTEXTE DE LA DEMANDE

La Commune de Maubourguet dispose d'un important patrimoine arboré, d'environ 1 100 individus dont 550 plantés en cœur historique, très majoritairement constitué d'alignements de platanes d'âges variés. La commune vient cependant d'être placée en zone d'enrayement du chancre coloré par la FREDON, autorité étatique compétente en la matière. Cela signifie la disparition annoncée de l'ensemble des platanes sur la commune à moyen terme (autour de 15 ans), avec interdiction de replanter cette essence.

La disparition de ces arbres imposants au sein de la ville va libérer des espaces conséquents, et détruire de par leur simple extraction des surfaces aménagées importantes (surfaces bétonnées, trottoirs, routes...).

Or, le platane, à Maubourguet, est un élément de patrimoine très important, contribuant à son caractère identitaire pour la majorité des habitants et des touristes.



Figure 1 : Allées Larbanès et ses platanes



Figure 2 : Rue Jean Clos Pucheu en bordure de l'Echez

D'autre part, la commune est amenée à repenser les espaces publics au regard de l'évolution des usages, notamment de mobilité, de redynamisation des centres bourgs mais aussi dans un souci de

dé-imperméabilisation et de re-végétalisation des espaces publics, dans le cadre des politiques zéro-phyto, de mobilités douces et de développement durable.

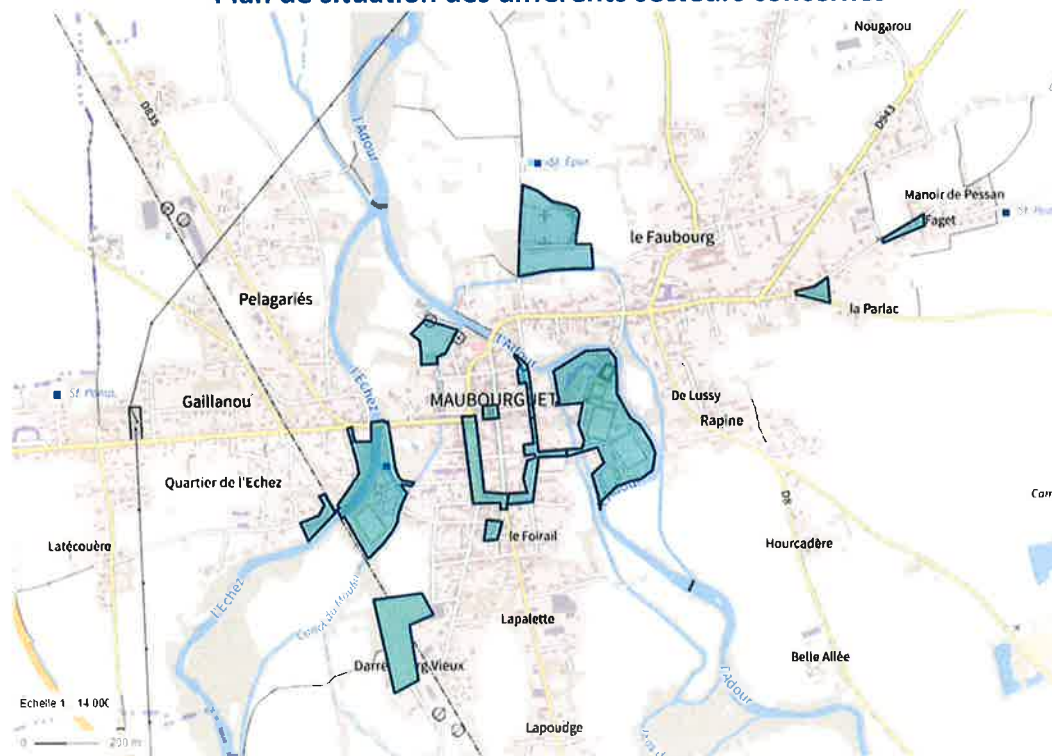
Ce contexte rend indispensable la mise en place d'un plan prévisionnel d'investissement, ayant une logique de déroulement construit et un « but à atteindre » clair, ambitieux et désirable. Le projet devra s'inscrire dans une démarche de développement durable et proposer des aménagements adaptés à des coûts maîtrisés tout en préservant un cadre de vie de qualité.

Le développement actuel de la commune, et les projets en cours au niveau du centre-ville situé à proximité immédiate de la zone concernée donnent l'opportunité d'analyser le réaménagement de ces espaces pour une meilleure articulation du centre-ville.

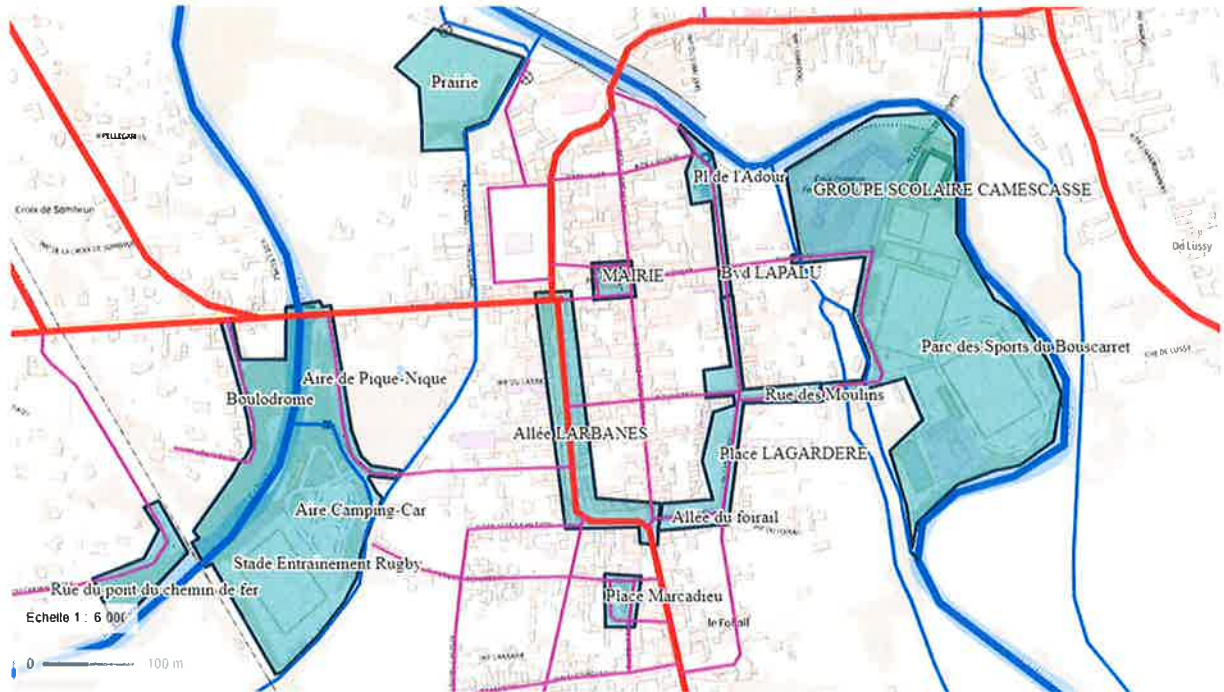
L'ambition de la commune est d'étudier la requalification générale du centre-ville au regard de son développement actuel, des projets en cours et à venir.

Dans ce cadre, elle a retenu le principe de l'élaboration d'une étude de définition de projet et de stratégie d'aménagement des zones concernées par ces platanes.

Plan de situation des différents secteurs concernés



Repérage des lieux principaux de la zone « centre-bourg »



Repérage des lieux principaux de la zone « faubourg »





2. ENJEUX DE L'ETUDE

L'échelle importante du projet dépasse la simple planification.

L'ambition de la Commune est de concevoir un projet urbain structurant et cohérent pour le centre-ville et de donner un caractère désirable et lisible à la perspective de disparition du marqueur identitaire très fort qu'est le platane pour la ville et ses habitants.

Les aménagements répondront aux attentes d'un urbanisme actuel mettant en œuvre une trame urbaine capable d'intégrer le développement évolutif et progressif des quartiers durables.

3. OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'étude doit contribuer à la définition d'un projet urbain pouvant être partagé à moyen terme, porteur de renouvellement urbain et intégrant qualités urbaines, paysagères et architecturales.

Le mandataire veillera à coconstruire le projet avec la Commune. La démarche devra être l'occasion d'une participation et sensibilisation active des divers acteurs (habitants, opérateurs privés et publics...) afin que le projet émergent soit un projet structurant et pérenne.

Le projet devra intégrer l'ensemble des besoins et contraintes existantes à l'échelle de la Commune et prendre en compte les questions d'usage social de l'espace, de paysages, d'habitat, de déplacements et de stationnements, d'espaces publics, de mixités des fonctions, en veillant à une gestion cohérente du foncier.

Le projet s'appuiera sur les démarches existantes effectuées dans le cadre du projet « petite ville de demain » ainsi que sur l'étude sécuritaire et sanitaire des arbres effectuée en juillet 2021 (rapport et cartographie jointe au dossier de consultation).

4. CONTENU ET DEROULEMENT DE L'ETUDE

a. CONTENU DE L'ETUDE

L'étude comportera 4 phases.

➤ **Phase 1 : Diagnostic**

Il s'agit dans un premier temps de faire un état des lieux :

- bâtiments communaux et services existants ou à venir, paysage, architecture, articulation entre les quartiers, éléments socio-économiques, déplacements, fonctionnement urbain...
- arbres et espaces verts en présence, inventaire des platanes sur les différents espaces de vie urbaine, exposition au risque et état sanitaire, espérance de vie... mise en perspective du diagnostic existant avec la nouvelle problématique de chancre coloré.

Le diagnostic prendra en compte les différents sites dans leur environnement (échelle communale, touristique et intercommunale).

Il devra faire ressortir les points forts, les points faibles, le potentiel et les opportunités du site, ainsi que les besoins de la Commune.

➤ **Phase 2 : Définition d'un pré-programme**

Dans un deuxième temps, une étude qualitative et fonctionnelle est à réaliser. Il s'agira de proposer une hiérarchisation des priorités entre les différents lieux et/ou par arbre.

Le prestataire formulera le pré-programme élaboré en concertation avec les élus pour définir leurs choix d'aménagements (attentes, expression des besoins, fonctions et usages souhaités, mixités...) et d'accompagnement au changement.



➤ **Phase 3 : Vérification de la faisabilité**

Il convient à cette étape de vérifier la faisabilité technique, financière et socio-économique du projet. L'impact sur les équipements publics existants est également à établir.

➤ **Phase 4 : Définition d'un programme**

Il s'agit de proposer à la Commune un programme final en synthèse des phases précédentes. Ce programme comprendra une proposition de phasage de réalisation (hiérarchisation des étapes), avec un échéancier financier et la présentation du fonctionnement entre phase et à terme de la ville. Ce programme final pourra faire l'objet d'une présentation en réunion publique.

b. DEROULEMENT DE L'ETUDE

Les phases 1 à 4 devront faire l'objet d'échanges réguliers (minimum 2 échanges par phase), avec une priorité sur les phases 2 et 4. Ces échanges se feront entre le prestataire retenu et le représentant de la commune, élus et agents.

1. Phasage de l'étude, délai

La durée maximale de l'étude est de 6 mois à compter de la notification du marché (environ mai/juin 2023).

Le phasage prévisionnel est le suivant :

- Phase 1 : 2 mois
- Phase 2 : 2 mois
- Phase 3 : 1 mois
- Phase 4 : 1 mois

Le maître d'œuvre pourra néanmoins proposer un délai inférieur en faisant approuver un nouveau délai pour chaque phase.

2. Compétence du prestataire

L'équipe doit être de compétence pluridisciplinaire.

De façon générale, l'équipe doit se montrer compétente dans les domaines suivants : *urbanisme, concepteur paysager et paysagiste, déplacements et sécurité (modes de déplacements doux, voies nouvelles, parkings...), expertise forestière, bâtiment, sociologie, économie...*

L'équipe peut s'entourer le cas échéant d'autres compétences utiles à la réalisation de sa mission.

3. Organisation, pilotage et compte-rendu des réunions

Le prestataire retenu prendra en charge l'organisation des réunions, la rédaction et la diffusion des comptes-rendus, ainsi que la confection et la fourniture des plans nécessaires.

Le bureau d'études détaillera le déroulement et le nombre de réunions qu'il prévoit avec au minimum 2 réunions par phase. Des réunions pourront être organisées autant que nécessaire avec les services communaux.

Il veillera également à présenter la méthodologie employée.

Le présent Cahier des Charges, comprend 7 pages. <i>« Lu et accepté »</i>	
Visa du titulaire	Visa du Pouvoir adjudicateur
	Le Maire, Jean NADAL
A	A Maubourguet,
Le	Le

